




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-283**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1182716-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : APPROBATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU DATACENTER ET DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE D'AIX EN PROVENCE - APPROBATION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION - AUTORISATION DE SOLlicitATION DE SUBVENTIONS, DE SIGNATURE DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DE CONSULTATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES ET DE CONCEPTEURS-RÉALISATEURS, DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE CONCEPTION-RÉALISATION

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-François DUBOST donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DUBOST
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Marie-Pierre SICARD-
DESNUELLE

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPROBATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU DATACENTER ET DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE D'AIX EN PROVENCE - APPROBATION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION - AUTORISATION DE SOLlicitation DE SUBVENTIONS, DE SIGNATURE DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DE CONSULTATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES ET DE CONCEPTEURS-RÉALISATEURS, DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE CONCEPTION-RÉALISATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous avez approuvé le 18 juillet 2019 l'opération d'aménagement du centre d'études et de conservation des collections du muséum d'histoire naturelle (CECC) dans la partie N/O du hangar anciennement "champ de foire" du site Barida. Ce projet est aujourd'hui avancé au stade avant-projet.

En parallèle, le besoin de la Commune de se doter d'un centre de sauvegarde et de traitement des données informatiques (Datacenter) s'est renforcé. Ce besoin s'est accentué ces dernières années avec, entre autres, le développement de l'e-démocratie, de l'e-administration et la dématérialisation des procédures de commande publique. La gestion des documents électroniques s'est donc complexifiée et les besoins nécessaires à leur stockage et leur sauvegarde n'a fait que croître.

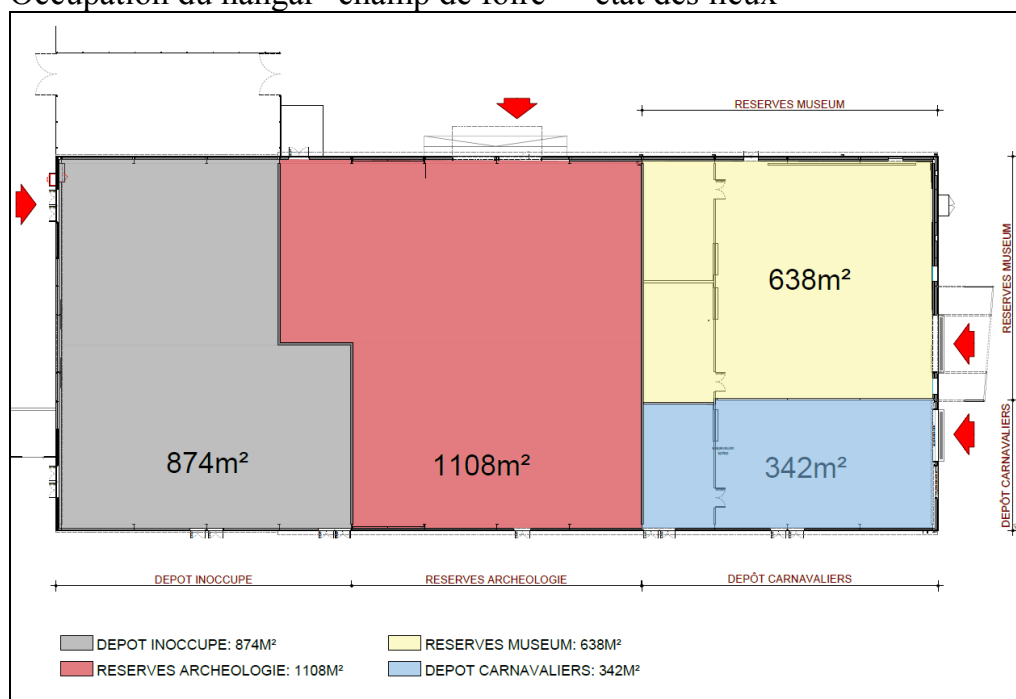
L'actuel centre de sauvegarde informatique situé dans le bâtiment de "la Halle aux Grains" au centre-ville ne suffit plus aux besoins d'aujourd'hui. Il s'ajoute à cela l'obligation réglementaire de redondance des équipements indispensable à la sauvegarde des données

informatiques et à la continuité d'activité lors de coupures informatiques ou électriques (maintenance, pannes, etc.). On entend par redondance non seulement la duplication des données informatiques (sauvegarde et exploitation), mais aussi celle des infrastructures permettant de les exploiter (alimentations en énergies, chauffage/climatisation, régulation hygrométrique, ventilation, etc.).

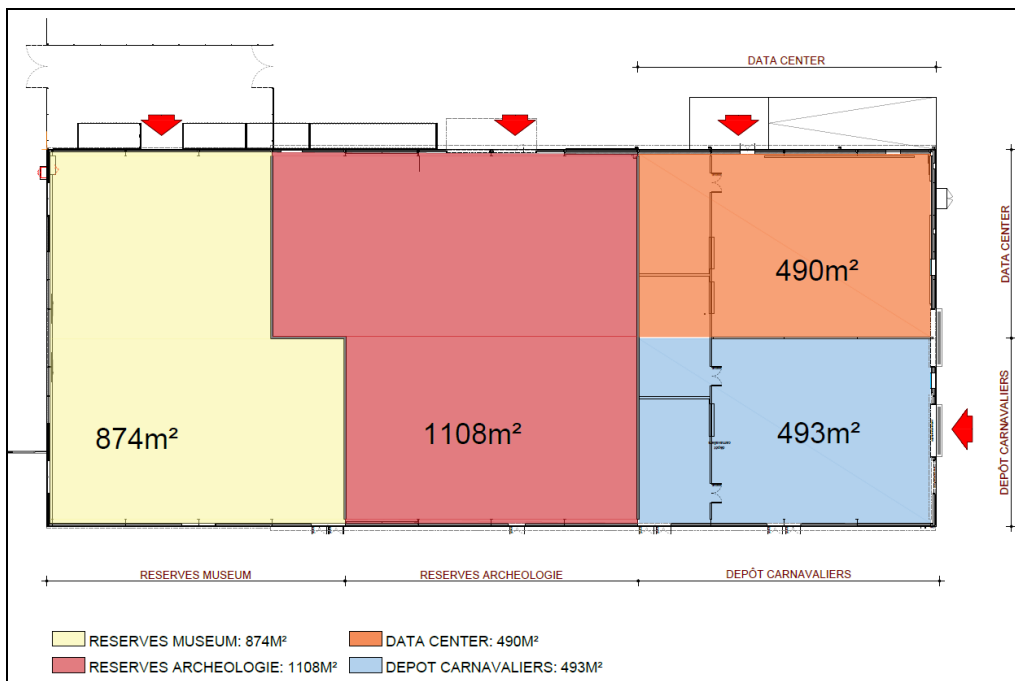
La faisabilité d'aménager en datacenter la partie S/E du hangar "champ de foire", qui sera libérée par les actuelles réserves du muséum au moment de son emménagement dans son nouvel équipement, a été démontrée suite à l'étude de faisabilité confiée à la société APL :

- Les risques et impacts liés à ce site ont été étudiés et comparés à ceux du centre-Ville : Naturels (sismiques, inondations, foudre, etc.), technologiques (rupture barrage, industriels, etc.), techniques et sécuritaires (coupures électriques et climatiques, incendies, etc.). Les deux sites sont complémentaires, ce qui permet de limiter les risques en cas de catastrophe de toute nature.
- Le site de Barida offre une proximité des voies de communication facilitant les accès, les interventions et les approvisionnements.
- Il offre également une sécurité des lieux optimisée par les besoins croisés des équipements déjà en place sur le site : annexe de la fourrière (hébergement de véhicules sous scellés) et conservation des collections du muséum d'histoire naturelle et archéologiques.
- Le volume projeté permet d'abriter une salle serveur de 16 baies pour les besoins de la commune (12 baies comprenant une réserve), pour les besoins de l'office du tourisme et du CCAS (2 baies), ainsi que pour les besoins du PC circulation (2 baies), mais aussi de rapatrier la Direction Système et Réseaux Informatiques et la Direction Support Installation Maintenance, libérant ainsi une partie des locaux de la "Halle aux Grains" du centre-ville.

Occupation du hangar "champ de foire" – état des lieux



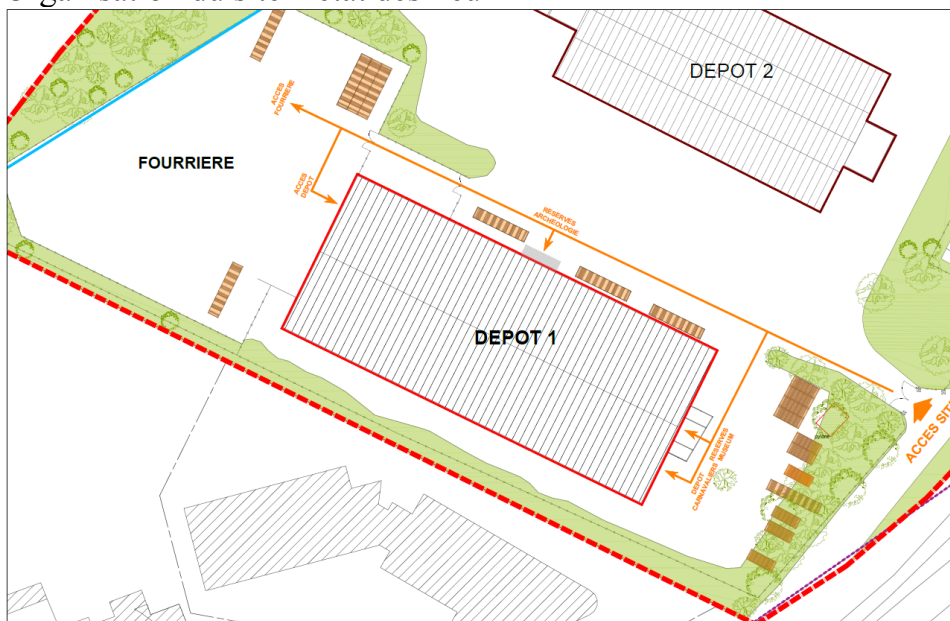
Occupation du hangar "champ de foire" – projet



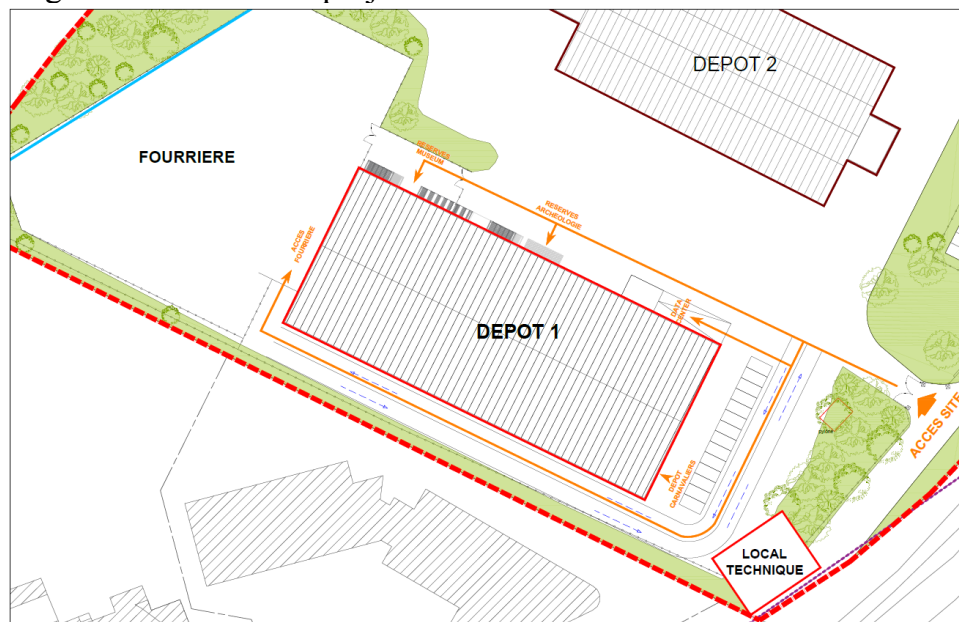
S'agissant d'un seul et même site, le parti proposé est de globaliser les besoins du datacenter et ceux du CECC pour les motifs suivants :

- Les contraintes techniques de conservations, de sauvegarde et de sécurisation des collections du muséum et des données informatiques sont de mêmes natures.
- Les réponses aux besoins de chauffage / ventilation / climatisation – rafraîchissement des deux entités pourront être globalisés et complémentaires. Par exemple, le datacenter produira beaucoup de chaleur qui pourra être récupérée pour les besoins en chauffage des autres équipements, réduisant ainsi son impact environnemental.
- Ce projet permettra de rationaliser les volumes du bâtiment.
- L'organisation des opérations "tiroirs" et donc des chantiers phasés sera mieux maîtrisée (nécessité de libérer l'espace actuel des réserves MHN pour y installer le DATACENTER).
- Ce projet permettra de rationaliser les aménagements extérieurs et les voies d'accès et circulations de l'ensemble du site.

Organisation du site – état des lieux



Organisation du site – projet



Choix de l'outil de commande publique : Les deux équipements nécessitent une haute qualité de conception et de réalisation. La moindre erreur peut avoir des conséquences catastrophiques sur leur fonctionnement. Les équipements informatiques (baies, onduleurs, etc...) et les collections du muséum (en particulier les collections organiques) sont très sensibles aux changements de température et d'hygrométrie et ne pourraient souffrir longtemps d'une panne de climatisation, de ventilation ou de contrôle hygrométrique, au risque de pertes irrémédiables. La sauvegarde des données informatiques et la sécurisation de ces données et des collections du muséum sont également des problématiques complexes, intrinsèquement liées à la conception et à la qualité de la réalisation des équipements.

C'est pourquoi il est proposé d'avoir recours à la conception-réalisation.

Pour rappel, il s'agit de marchés publics de travaux permettant à l'acheteur de confier à un opérateur économique une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux. Ils sont conclus avec un groupement d'opérateurs économiques. L'article 91 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (section 2 - Marchés publics globaux, sous-section 1 - Marchés publics de conception-réalisation) autorise le recours à la conception-réalisation pour des motifs d'ordre technique liés à la destination ou à la mise en œuvre technique de l'ouvrage. Sont concernées des opérations dont la finalité majeure est une production dont le processus conditionne la conception, la réalisation et la mise en œuvre ainsi que des opérations dont les caractéristiques, telles que des difficultés techniques particulières, exigent de faire appel aux moyens et à la technicité propres des opérateurs économiques.

Ce qui est le cas pour la présente opération. L'avantage est de bénéficier du savoir-faire de l'entreprise en phase conception.

Une des différences avec les marchés publics classiques réside dans le fait qu'il n'y a pas de maître d'œuvre à part entière pour garantir que la réalisation de l'ouvrage sera conforme aux attentes du maître d'ouvrage. Cela oblige le maître d'ouvrage à produire un programme très avancé et très détaillé et recommande de recourir à une assistance technique à maîtrise d'ouvrage. La société APL est compétente pour ce type de mission (commande via l'UGAP) et les deux équipements ont déjà bénéficié d'études avancées : La société APL a produit une étude de faisabilité technique du datacenter qui servira de base au programme de cet

équipement et le Service Architecture a produit une conception du CECC niveau Avant-projet qui correspond au niveau de programme d'une conception-réalisation.

Les besoins en surfaces des deux équipements représentent **3 040 m²** de surface de plancher, 2 440 m² pour le CECC et 600 m² pour le datacenter.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à **5 900 000 € TTC** dont le détail est le suivant :

UF : Unité fonctionnelle services	206 479
amo : établissement du programme technique détaillé, assistance à la passation des contrats de conception-réalisation et suivi de l'exécution du contrat	75 000
amo : ingénierie - étude faisabilité équipements CVC et vérification des réponses techniques des offres sur la partie CECC	26 250
diagnostic raccordement fibre optique	1 313
étude géotechniques	24 500
mission contrôle technique	43 750
mission coordination S.P.S.	30 625
huissier (affichage permis de construire)	875
publicités (conception-réalisation, prestations de services)	4 167
OP : Opération de travaux	4 710 350
primes pour deux candidats	116 667
conception et réalisation de l'équipement	4 184 000
travaux de VRD	244 067
raccordements réseaux (ENEDIS, fibre optique, réseaux humides)	165 617
TOTAL OPERATION HT	4 916 829
TOTAL TTC	5 900 195
TOTAL arrondi à TTC	5 900 000

Les pistes de subventions portent principalement sur le Département pour le volet rénovation thermique et performance énergétique du bâtiment dans sa globalité et sur la DRAC pour la partie réserves MHN.

Une autre piste de financement réside dans le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs. Du fait de ce dispositif, les fournisseurs d'énergie sont susceptibles de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage.

La répartition pluriannuelle des dépenses est la suivante :

2020 :	50 000 € t.t.c.
2021 :	1 260 000 € t.t.c.
2022 :	2 540 000 € t.t.c.
2023 :	2 050 000 € t.t.c.
Total :	5 900 000 € t.t.c.

Les dépenses d'équipements à prévoir représentent une enveloppe prévisionnelle de 500 000 € TTC en 2022 pour le CECC et 2 000 000 € TTC en 2023 pour le datacenter.

La date prévisionnelle de livraison du CECC est fin octobre 2022 et celle du Datacenter fin juillet 2023.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'opération d'aménagement du datacenter et du centre d'études et de conservation des collections du muséum d'histoire naturelle d'Aix en Provence,
- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale de 5 900 000 € t.t.c.,
- **AUTORISER** à solliciter de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole Aix-Marseille Provence, toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes susvisées,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à organiser les consultations des prestataires de services et de concepteurs-réalisateurs,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer les marchés des prestataires de services et de de conception-réalisation,
- **DIRE** que cette opération sera financée sur le budget 2021.

DL.2020-283 - APPROBATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU DATACENTER ET DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE D'AIX EN PROVENCE - APPROBATION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION - AUTORISATION DE SOLlicitATION DE SUBVENTIONS, DE SIGNATURE DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DE CONSULTATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES ET DE CONCEPTEURS-RÉALISATEURS, DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE CONCEPTION-RÉALISATION -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

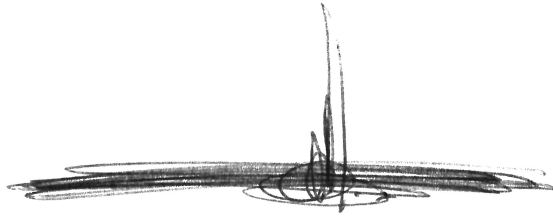
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26/11/2020
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»